

MAIRIE DE VILLEMOSAN

2 rue du Prieuré
49370 VILLEMOSAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du 16 novembre 2015**

Etaient présents: M. BELOUIN Michel, Mme ROULEAU Catherine, Mme FOUGERE Catherine, Mme PAVION Stéphanie, M. VALE Cédric, M. LAMBERT Luc, Mme PIROIS Géraldine, M. ROLLAND Thiébaud, M. MOREAU Mathieu, Mme JOLY Josselyne, Mme BEZIAUD Liliane.
Etaient excusés : M. ROLLAND Yohann, M. DOISNEAU Mickaël.

Mr LAMBERT Luc a été nommé secrétaire de séance.

En introduction au conseil municipal, Mr Michel Belouin, maire de Villemois, a évoqué les attentats du 13 novembre à Paris et a proposé une minute de silence en mémoire des victimes innocentes de ces actes inqualifiables. Ensuite le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

1- Rapport annuel 2014 de la Communauté de Communes Ouest Anjou

Le conseil municipal est informé que le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes Ouest Anjou est consultable en mairie.

2- Rapport annuel 2014 SYCTOM

Le conseil municipal est informé que le R.P.Q.S. 2014 (Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets- Syctom du Loire Béconnais et ses environs) est consultable en mairie.

3- Décision modificative budget annexe assainissement

(pour permettre les écritures de régularisation suite à l'acquisition d'une turbine assainissement en 2012)

En 2012, sur le budget assainissement, une turbine a été acquise par la commune, avec une avance. Suite à la restitution de l'avance, des écritures de régularisation auraient dues être passées en 2012. Afin de permettre ces écritures de régularisation, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre une décision modificative budgétaire, de la manière suivante :

- Article 238/chapitre 041 (recettes d'ordre budgétaire) : + 3 066 €
- Article 2158/chapitre 041 (dépenses d'ordre budgétaire) : + 3 066 €

4- Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale

En application des dispositions de l'article 33 II de la loi n°2015-991 du 7/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), une procédure de révision du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) doit être mise en œuvre avant le 31/03/2016.

Dans cette optique, M. le Préfet avait consulté les assemblées délibérantes sur un avant-projet de schéma, à l'issue de la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 22/05/2015. Les résultats de cette consultation conduisent M. le Préfet à proposer quelques modifications se trouvant dans le projet de schéma transmis par les services préfectoraux en mairie, par mail du 05/10/2015.

Ce projet de schéma a été examiné par la CDCI, lors de sa réunion qui s'est tenue le 28/09/2015. Il doit désormais être notifié pour avis aux conseils municipaux et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et des syndicats concernés, qui disposent d'un délai de 2 mois pour se prononcer (soit avant le 05/12/2015).

La commune de Villemois est concernée par certaines de ces propositions.

A défaut de délibération prise dans le délai imparti, l'avis des assemblées est réputé favorable. L'ensemble des avis sera communiqué à la CDCI pour sa réunion de fin d'année. Elle disposera d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur un schéma départemental de coopération intercommunale et pourra faire des contre-propositions à la majorité des deux tiers de ses membres.

En résumé, le calendrier de la procédure est le suivant :

1. 28 septembre 2015 : Présentation par M. Le Préfet de son projet de révision de schéma à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) 49
2. 06 octobre 2015 : transmission du projet à toutes les collectivités, établissements et syndicats concernés pour avis
3. 05 décembre 2015 : date limite pour les collectivités pour se prononcer sur le projet. A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci est réputé favorable (article L 5210-1-1 –IV du CGCT)
4. Courant décembre 2015 : transmission du projet et des avis à la CDCI qui dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. Elle peut adopter des amendements au projet de schéma à la majorité des 2/3 de ses membres (soit 30 sur 45) ;
5. 31 mars 2016 : date limite d'adoption du schéma départemental de coopération intercommunale révisé. Il est ensuite publié.
6. Du 1^{er} avril au 15 juin 2016 : adoption par le Préfet des arrêtés de mise en œuvre du schéma (périmètres, compétences...)

Le schéma est établi pour six ans et constituera la référence pour toutes les opérations de coopération intercommunale sur le département.

⇒ Les orientations envisageables pour le Segréen indiquées dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (2 nouveaux EPCI) :

1. **une communauté de communes du Segréen**, qui réunirait uniquement les communautés de communes du canton de **Candé**, de la région de **Pouancé-Combrée** et de **Segré**;

Communauté candéenne de coopérations communales (7 793 habitants) + Communauté de communes de la région de Pouancé (10 382 habitants) + Communauté de communes du canton de Segré (17 388 habitants) = 35 563 habitants.

2. **une communauté de communes « Mayenne-Oudon-Béconnais »**, qui réunirait avec l'EPCI **Haut-Anjou** l'ensemble constitué par les deux communautés de communes de l'**Ouest-Anjou** et de la Région du **Lion-d'Angers**, qui souhaitent fusionner dès le 1er janvier 2016, en dérogation au SDCI actuel et dont M.le Préfet a signé l'arrêté de périmètre le 10 septembre 2015.

Communauté de communes du Haut-Anjou (10 605 habitants) + Communauté de communes de la région du Lion d'Angers (14 161 habitants) + communauté de communes Ouest-Anjou (10 700 habitants) = 35 466 habitants.

⇒ Volet « Eau potable » :

Le Maire présente ensuite au Conseil le volet « Eau potable » du schéma et la proposition de M. le Préfet. L'objectif est de garantir aux usagers un service présentant le meilleur rapport qualité/prix, en instaurant un syndicat départemental de l'eau. Ce Syndicat aurait en gestion l'ensemble des volets de la compétence « eau potable » (production, protection des captages, distribution, tarification,...).

Le Maire informe le Conseil que les services d'eau potable du département de Maine-et-Loire, ainsi que le SIAEP de Bierné (dont le siège est en Mayenne mais qui concerne 13 communes en Maine-et-Loire) se sont réunis les 5, 19 et 26 octobre 2015.

De manière unanime, les collectivités ont regretté l'absence de concertation pour l'élaboration du projet de schéma. A l'issue des nombreuses discussions menées au cours de ces rencontres, elles conviennent d'élaborer ensemble une contre-proposition à ce projet de création d'un syndicat départemental au 01/01/2017.

Au préalable, il apparaît en effet nécessaire de mener une étude technique, économique et sociale et de prendre le temps de l'analyse.

Les collectivités sont conscientes de l'intérêt de rationaliser le nombre de structures et de favoriser les rassemblements. Cette démarche est d'ailleurs engagée depuis plusieurs années ; le nombre de structures compétentes en eau potable est passé de 47 à 38 en 8 ans.

Ainsi pour manifester leurs bonnes volontés et œuvrer à la révision du SDCI, les collectivités et syndicats proposent de conduire des réflexions sur les regroupements territoriaux.

Un délai est sollicité afin de présenter une proposition cohérente de regroupement au 1^{er} trimestre 2016 après établissement des périmètres des futurs EPCI à FP.

Le Maire invite le Conseil à débattre et à rendre son avis sur le projet de schéma.

SUR LE VOLET « EAU POTABLE » DU SDCI proposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

-**exprime un avis défavorable** à la proposition de création d'un Syndicat départemental unique **au 1^{er} janvier 2017**,

-**Sollicite** auprès de Madame la Préfète de Maine et Loire et des membres la CDCI **un délai pour conduire la réflexion et soumettre une proposition de regroupements** après établissement des périmètres des EPCI à fiscalité propre.

5-Etudes de devis

Devis SIAEP Loire Béconnais

Le SIAEP Loire Béconnais demande qu'un branchement de compteur d'eau soit créé au stade pour être adapté au débit nécessaire à l'arrosage.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité au devis du 09/04/2015 du SIAEP s'élevant à 1 164.79 € TTC.

Projet de plantation d'une haie bocagère et d'arbres fruitiers :

Les 2 projets de plantation (haies et arbres fruitiers) émis par le club Nature ont été étudiés en commission.

Sur proposition de la commission, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour un montant total maximum de 750 € TTC :

- pour financer une haie buissonnante (150 m) dans le champ du Moulin pour faire un sentier.
- pour l'achat de 6 fruitiers.

Pour limiter le coût financier, le compost/fumier devra être récupéré sur la commune.

En détail :

Coût de la haie : 525 € TTC car :

- 150 m x 2€ = 300 € TTC
- toile biodégradable : 150 m x 1,50 € = 225 € TTC

Cette plantation sera subventionnée à 50% par le Conseil Départemental dans le cadre d'une convention signée entre le Département, la Communauté de Communes Ouest Anjou (CCOA) et l'association EDEN.

Coût des fruitiers : 180 € TTC car :

- 29.37€x 6€ le fruitier = 176.22 € TTC

Par ailleurs, le conseil estime que ce projet mené par le Club Nature est très intéressant et lui propose qu'il fasse de cette action un projet pédagogique sur le terrain, afin d'informer la population communale et celle venant de l'extérieur.

6-Comptes rendus de commissions

Rue des Templiers

-Etat d'avancement des travaux d'enfouissement : réception des travaux le lundi 30/11/15 à 11 h.

-Validation du projet de plan d'aménagement établi par le Cabinet Pragma (Beaucouzé) avec ajout à prévoir de passages pour piétons.

Balayage trottoirs des rues de la Commanderie et du Prieuré

Suite à la décision du Conseil Municipal du 12/10/2015, l'A.S.D.I.E.S. de Segré est intervenu pour effectuer le balayage et l'enlèvement du surplus de gravillon sur les trottoirs des rues de la Commanderie et du Prieuré. L'ASDIES n'a pas eu le temps d'effectuer la totalité de l'opération car le temps estimé par cette association lors de la confection du devis a été sous-estimé. L'ASDIES doit faire une nouvelle proposition. Parallèlement, un devis sera établi pour un balayage mécanique.

Balayage des trottoirs devant les habitations

Un arrêté du maire sera pris stipulant qu'il appartient aux riverains des voies publiques de balayer le trottoir situé devant leur habitation, en dehors des gravillonnages effectués par la commune, lors de travaux d'aménagement.

Bulletin municipal

Il est en cours d'élaboration et il sera distribué aux vacances de Noël.

Vœux du maire

Les vœux du maire auront lieu le samedi 9/01/2016 à 11 h à la salle de l'Auxence.

Distribution du colis des aînés

Le CCAS a validé la commande.

Les colis seront distribués fin décembre.

Conseil d'administration de l'ALSH « Le Bois Enchanté »

Il aura lieu le mercredi 9/12/2015 à 20h30 à Villemoisin, salle de l'Auxence.

7-Questions diverses

Collecte de textiles

Une collecte de textiles, organisée par le SYCTOM, va se dérouler le mercredi 25/11/2015 à la salle de la piscine. Des bénévoles et des élus assureront la réception.

Informations « Aux P'tits Ruisseaux »

Mme Carole BRETAULT, propriétaire du commerce multiservices « Aux P'tits Ruisseaux » a rencontré le maire et une adjointe pour formuler des propositions et des projets.

Ecole

Double tarification concernant les repas de la cantine : un parent d'élèves a fait savoir au maire que la commune de St Sigismond serait prête à régler les frais de scolarité des enfants de sa commune fréquentant l'école publique de Villemoisin. Le conseil municipal décide qu'un travail soit réalisé pour évaluer le montant des frais de scolarisation à facturer.

Arrêt d'un agent technique

Un agent technique, pour raison de santé, va être en arrêt à compter du 04/12/2015 et pour 15 jours environs. Ensuite, il prend ses congés. Il serait de retour le 04/01/2016.

Permanences Elections Régionales du 6/12/2015 et du 13/12/2015

Vandalisme sanitaires au site du camping

Les sanitaires au site camping-piscine ont été vandalisés entre le 12/10/2015 et le 14/10/2015. La commune a déposé une plainte en gendarmerie. Dès lors que le devis de réparation sera reçu de l'entreprise Avrillaud, un dossier complet sera envoyé aux assurances.

Le cross ayant lieu dimanche 22/11/2015, 2 wc et 2 douches ont été remis en service.

Suite à ce vandalisme, les locaux devront être réparés. Le maire propose au conseil de prévoir à l'occasion de ces travaux, l'installation de sanitaires pour les personnes à mobilité réduite. Le coût devra donc être évalué pour le budget 2016.

Coupe pour le cross du 22/11/2015

Un budget de 20€ à 25€ est alloué pour cet achat.

Prochain Conseil

Le lundi 14/12/2015.

Fin de séance : 22 heures 45.

La secrétaire de séance

Le Maire

Luc LAMBERT

Michel BELOUIN